

# Web'rencontres du 3 au 7 février 2025

Jeudi 6 février 2025 – 10h / 12h

- **Sensibilisation,**
- **Suivi des milieux,**
- **Recherche et innovation.**

**Présentation par : Christophe Brochier, Sylvain Jolly, Sylvie Harrmann-Moise**



Du 3 au 7 février 2025

**Web'rencontres**



**Agir pour l'eau :  
des solutions et  
des financements**

*Le webinaire va bientôt commencer...*



# 12<sup>e</sup> programme d'intervention

## Une semaine de web'rencontres

### "Agir pour l'eau, des solutions et des financements" du 3 au 7 février 2025

Lundi 3 février		Mardi 4 février		Mer. 5 février		Jeudi 6 février			Vend. 7 février	
10h - 11h30	14h- 16h	10h - 11h30	14h- 15h30	10h - 12h	14h- 16h	10h - 12h	14h - 15h30	16h- 17h30	10h - 12h	14h- 16h
Ensemble avec le 12 <sup>e</sup> programme	Favorisons une politique de l'eau territorialisée et partenariale	Agissons pour une eau potable de qualité en quantité suffisante	Faisons de l'eau un atout pour les entreprises	Redevances : mémos actions	Engageons les territoires dans la transition écologique de l'agriculture	Sensibilisation, suivi des milieux, recherche et développement : activons les leviers pour mobiliser autour des enjeux de l'eau	Ensemble, préservons le littoral et ses usages sensibles	Réduisons les rejets d'eaux usées et rendons la ville perméable	Restaurons les milieux aquatiques et la biodiversité : un atout pour le bon état	Parlons de Rivage, le nouvel outil de gestion des aides

# Déroulé de la séquence

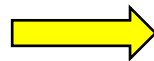
- Introduction
- **Sensibilisation** – Christophe Brochier, chargé de missions pôle numérique et politique de sensibilisation
  - 🗨 Temps questions/réponses
- **Suivi des milieux** – Sylvain Jolly, chargé d'études surveillance des milieux
  - 🗨 Temps questions/réponses
- **Recherche et innovation** – Sylvie Harrman-Moïse, cheffe de projet coordination recherche et innovation
  - 🗨 Temps questions/réponses
- Rivage, l'outil de vos demandes d'aides

# Web'rencontres du 3 au 7 février 2025

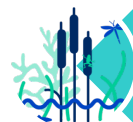
## Un sondage pour mieux vous connaître



# Les stratégies d'interventions



## 7 ENJEUX



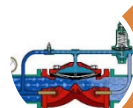
la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques, humides, marins, et la biodiversité associée



la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines



une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau



une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante



le bon état des eaux et des milieux marins et littoraux



la solidarité entre les territoires et à l'international



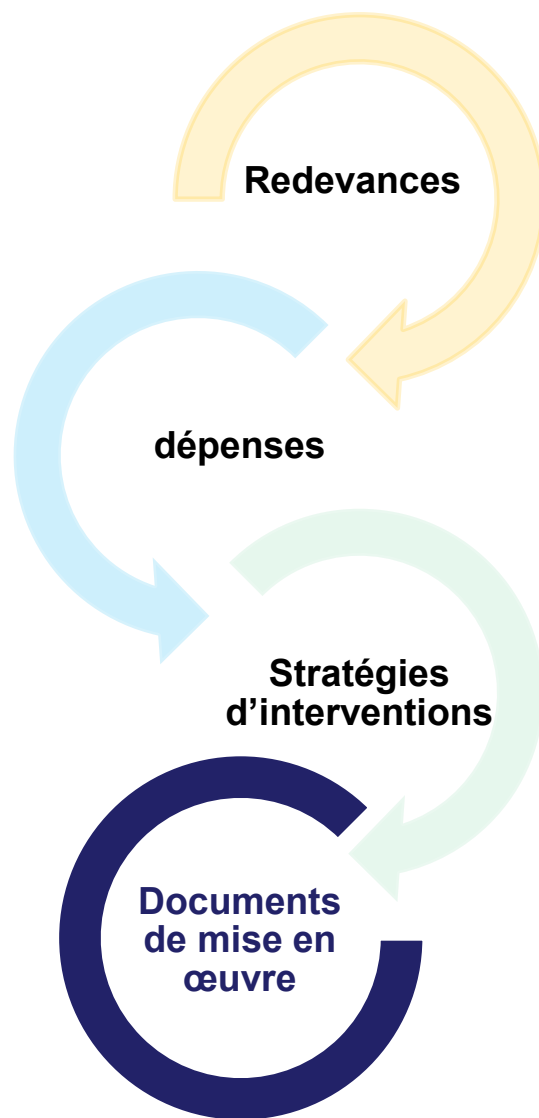
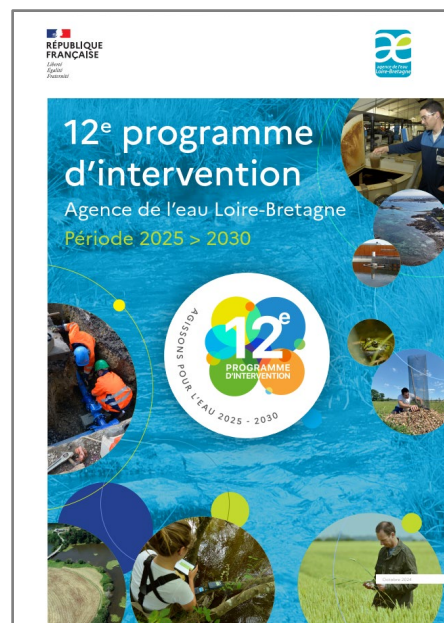
la mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale

# Enjeu 7

**Mobiliser les acteurs locaux dans les territoires et favoriser la mise en place d'une gouvernance locale**

- **Objectif 1 - Développer la connaissance pour éclairer les choix**
  - Suivi des milieux
  - Recherche et innovation
- **Objectif 2 - Sensibiliser pour mieux mobiliser**
  - Sensibilisation
- Objectif 3 - Mettre en œuvre les stratégies de territoires par la contractualisation
- Objectif 4 - Construire des partenariats, relais efficaces de la gestion de l'eau
- Objectif 5 - Accompagner les gouvernances locales et structurer la maîtrise d'ouvrage

# Le document du 12<sup>e</sup> programme



## Un programme pluriannuel 2025-2030 définissant :

- les recettes
- les dépenses
- l'équilibre financier
- les stratégies d'intervention
- **les documents de mise en œuvre :**
  - modalités d'intervention : **toutes les fiches actions**
  - règles générales
  - documents types : partenariats, accords de territoire...

# Sur internet par bénéficiaire (début mars)



## Aides

pour aller vers le bon état des eaux



### L'essentiel des aides

- › Quelles priorités pour les aides ?
- › Aides, mode d'emploi
- › Décisions d'aides du programme

Agir plus pour l'eau diminue les coûts



## Redevances

des acteurs solidaires



Services en ligne  
formulaire, déclarations...



### Collectivités

zoom

- › Éléments clés
- › **Aides**
- › Outils de mise en œuvre
- › Retours d'expériences



### Acteurs économiques

- › Éléments clés
- › Aides
- › Outils de mise en œuvre
- › Retours d'expériences

### Acteurs agricoles

- › Éléments clés
- › Aides
- › Outils de mise en œuvre
- › Retours d'expériences

### Associations

- › Éléments clés
- › Aides
- › Outils de mise en œuvre
- › Retours d'expériences

# Sur internet par bénéficiaire (début mars)

- **Éléments clés**
- **Aides**
- **Outils de mise en œuvre**
- **Retours d'expériences**

0

- **bénéficiaire**

1

- **Aides** présentées **par enjeux** du programme (7 ou moins selon bénéficiaire)

2

- **Par objectifs**

3

- **Par dispositifs d'aides**  
(1 page web par dispositif)

**fiche**

- **Fiche action PDF = plusieurs dispositifs pour une thématique**

# Le document du 12<sup>e</sup> programme, puis en mars sur internet



## Fiches actions

- > Dans le document 12<sup>e</sup> programme : toutes les fiches actions
- > Sur internet, 1 PDF par fiche actions depuis les pages des dispositifs

## Sensibilisation

- INF\_1** – Sensibiliser pour mieux mobiliser (3 dispositifs)
- PAR\_4** : Partenariats techniques de sensibilisation (1 dispositif)

## Suivi des milieux

- SUI\_1** – Surveiller la qualité et la quantité de l'eau et des milieux

## Recherche et innovation

- RDI\_1** – favoriser la connaissance générale, la recherche et l'innovation

Documents  
de mise en  
œuvre

### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

### Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73  
contact@eau-loire-bretagne.fr

[agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)



### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

## Agence de l'eau Loire Bretagne



1 siège

5 délégations

### Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)  
1 rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



# Sensibiliser pour mieux mobiliser

- Les principes
- Les modalités

# La sensibilisation : les principes

# Pourquoi sensibiliser ?

**Pour mobiliser !**

**Et, un dépliant, un événement isolé...ne suffisent pas à mobiliser.**

**Soutenir les stratégies territoriales** qui favorisent l'atteinte des objectifs du programme...du **Sdage**, en se fixant comme objectif :

- de développer des socles de compréhension entre acteurs et entre publics,
- la prise de conscience et les échanges pour favoriser la mobilisation,
- la concertation et l'action partagée au bénéfice des enjeux de l'eau.

**Renforcer l'appropriation des notions fondamentales**

**liées aux enjeux de l'eau**

# Comment ?

## Le programme d'objectifs et les programmes d'actions

Le programme d'objectifs pluriannuel prévoit les objectifs de sensibilisation :

- **public(s) cible(s),**
- **thématique(s) cible(s),**
- **objectifs pédagogiques clairs**  
(que veut-on faire évoluer chez le public cible ? : faire prendre conscience, expliquer, marquer, mobiliser, favoriser l'implication, accompagner l'engagement, valoriser, former, faire évoluer les comportements...).

# Qui est visé par la sensibilisation ?

**Tous les programmes d'objectifs pluriannuels de sensibilisation aidés au 12<sup>e</sup> programme**  
(et programmes d'actions annuels qui en découlent)  
**visent par ordre de priorité :**

- **les élus (et techniciens) et les décideurs locaux,**
- puis, les usagers et riverains directement concernés par des projets
- et enfin, le grand public et les scolaires.

# Comment ?

## Le programme d'objectifs et les programmes d'actions

**En favorisant l'action des acteurs locaux dans leur diversité,  
au regard des enjeux prioritaires :**

- de leurs territoires,
- du 12<sup>e</sup> programme d'intervention.

### **Important !**

Une action de sensibilisation doit répondre à un objectif du programme d'objectifs pluriannuel (et, une plaquette ne suffit pas pour mobiliser)

Une action seule ou ponctuelle ne suffit pas pour répondre à un objectif de sensibilisation. Il faut donc prévoir un bouquet d'actions comme mentionné dans la fiche INF\_1 et favoriser les actions allant vers les publics prioritaires.

# Récapitulatif

L'agence de l'eau n'accompagne plus que des **programmes d'objectifs** de sensibilisation **à 3 ans (maxi 31/12/2027)** :

- **Ambitieux pour accompagner principalement les priorités locales et celles du 12<sup>e</sup> programme**
- **mobilisateurs à l'échelle d'un territoire cohérent,**
- **qui favorisent :**
  - **la concertation,**
  - **l'émergence d'un dialogue territorial,**
  - **la mise au point de solutions partagées et pérennes, à des échelles cohérentes au regard des enjeux locaux.**

• **dont l'objectif « pédagogique » est clair !**

# Pourquoi des aides pour sensibiliser ?

INF\_1 - Actions de mobilisation de l'avis du public pendant les consultations Sdage

**Garantir la qualité et la cohérence des actions d'éducation à l'environnement.  
(articuler les moyens avec d'autres financeurs publics de l'EE)**

INF\_1 - Projets régionaux d'éducation à l'environnement sur le volet « eau »

**Renforcer l'appropriation des notions fondamentales  
au bénéfice des priorités du 12<sup>e</sup> prog. et des enjeux locaux  
(avec une démarche progressive et répétée)**

PAR\_4 –  
Programmes d'actions  
de sensibilisation dans le  
cadre de partenariats  
conventionnés

**Soutenir les démarches territoriales qui favorisent  
l'atteinte des objectifs du Sdage avec le programme**

INF\_1 - Programmes  
d'actions de sensibilisation  
dans le cadre des  
démarches territoriales

# Modalités d'aide « sensibilisation »

# Quels dispositifs ?

<b>Dispositifs aidés</b> (en lien avec les priorités du 12P)	<b>Fiche action</b>	<b>Taux d'aide plafond</b>
Programmes d'actions de sensibilisation dans le cadre des <b>démarches territoriales</b>	INF_1	Prioritaire 50 %*
Programmes d'actions de sensibilisation dans le cadre de <b>partenariats conventionnés</b> (Missions d'appui technique « sensibilisation »)	<b>PAR_4</b>	Prioritaire 50 %
Actions de mobilisation de l'avis du public pendant les <b>consultations</b> pour l'élaboration du Sdage	INF_1	Maximale 70 %
Projets régionaux d'éducation à l'environnement sur le <b>volet « eau »</b>	INF_1	Prioritaire 50 %

*\*Majoration possible lorsque la Région est un partenaire engagé dans la démarche territoriale.*

Programmes d'actions de sensibilisation  
dans le cadre des **démarches territoriales**

Fiche  
actions  
INF\_1

Taux  
prioritaire\*  
50 %

Programme d'actions de sensibilisation **ambitieux** dans son objectif éducatif vis-à-vis des priorités du programme, **mobilisateurs à l'échelle d'un territoire cohérent**, qui favorisent la concertation, contribue à l'émergence d'un dialogue territorial, **au regard des enjeux locaux**.

**Les projets sont lisibles** à moyen terme

>>> rendre **perceptibles et clairs les objectifs du programme à 3 ans**,

>>> **la démarche prévoit une stratégie et des actions jusqu'à fin 2027**,

>>> intégrer des **publics cibles prioritaires** et des **thématiques prioritaires 12 prog. et locales**,

>>> **décliner les actions dans le temps** pour atteindre les objectifs définis.

**Accord de territoire** : le programme d'actions découle de la stratégie de territoire et est validé par le comité de pilotage.

**Sage** : le programme d'actions validé par la Commission locale de l'eau.

**50 % des dépenses induites par le programme d'action sont  
au bénéfice des actions de sensibilisation des élus (et techniciens) et décideurs.**

Programmes d'actions de sensibilisation dans le cadre de <b>partenariats conventionnés</b>	Fiche actions PAR_4	Taux prioritaire 50 %
---	---------------------------	-----------------------------

Le dispositif accompagne les programmes de **sensibilisation des publics prioritaires aux enjeux de l'eau**

>>> signature d'une **convention de partenariat (type PAR\_4)** jusqu'au 31/12/27.

>>> Les **objectifs** de la convention (parfois cadre) sont **partagés avec l'agence !**

>>> **programme d'objectifs à 3 ans concerté et partagé avec LB**

>>> feuilles de route annuelles qui déclinent le programme d'objectifs

>>> **optimiser l'effet levier des actions de sensibilisation afin atteindre les obj. prioritaires du 12<sup>e</sup> prog.,**

>>> **les missions d'encadrement / d'animations des bénévoles et de fonctionnement interne NON mais les tous les temps dédiés aux actions de sensibilisation OUI**

Projets régionaux d'éducation à l'environnement sur le volet « eau »

Fiche  
actions  
INF\_1

Taux prioritaire  
50 %

## Volet Eau du programme d'actions / projets régionaux d'éducation à l'environnement :

- associe d'autres financeurs publics de l'éducation à l'environnement et/ou une structure animatrice/porteuse d'un réseau régional de l'éducation à l'environnement,
- Les actions du « volet eau » du programme sont négociées annuellement avec l'agence de l'eau.

>>> **Au moins 2/3** des dépenses induites par le programme d'actions annuel concernent :

- les actions au bénéfice des enjeux de l'eau (négociées annuellement avec l'agence de l'eau),
- les actions de formation et/ou de création de modules de formation à destination des éducateurs, des enseignants et des apprenants.

>>> **Pas plus d'1/3** des dépenses du programme d'action annuel, les dépenses induites par :

- l'animation d'un réseau, son état des lieux, la tenue d'un tableau de bord et d'un référentiel de qualité, le suivi, l'évaluation et la valorisation des projets,
- les actions transversales concernant principalement d'autres thématiques environnementales et dans une moindre mesure l'eau.

Actions de mobilisation de l'avis du public pendant les <b>consultations (Sdage)</b>	Fiche actions INF_1	Taux maximal 70 %
--	------------------------	----------------------

Le dispositif accompagne les **actions ou programmes d'actions de mobilisation du public** pendant les consultations organisées par le comité de bassin.

>>> **Les objectifs des actions (ou des programmes) sont partagés avec l'agence !**

>>> actions pendant la consultation

>>> feuille de route

>>> optimiser l'effet levier de mobilisation du public

>>> faire participer tout en renforçant l'appropriation des notions fondamentales.

# Sensibiliser pour mieux mobiliser

 ***Réponses aux questions***

# Surveiller la qualité et la quantité de l'eau et des milieux

# Les principes

# Périmètre de la surveillance

## Outils de suivis nombreux & complémentaires

### QUALITE



Echantillon d'eau



Sédiment



Echantillonneur passif



Représentativité des mesures

### QUANTITE



# Périmètre de la surveillance

## Différents milieux concernés

### Cours d'eau



### Plans d'eau



Lac du Bouchet - O. Coulon ©

### Eaux souterraines



### Eaux littorales



+ zones protégées, zones humides

## Principaux objectifs

### ➤ Répondre aux objectifs de reconquête de l'état des milieux

Finalités des suivis en lien avec des actions

Principalement les acteurs territoriaux (EPCI, conseils départementaux, ...)

**Aides au 12<sup>ème</sup> programme d'intervention**

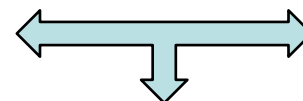
### ➤ Évaluer l'état des masses d'eau

Programme de surveillance 2022 – 2027

Principalement par l'État et ses établissements publics

Budgets propres ou en partenariat

Fiche action SUI-1



Règlementation DCE

Approches complémentaires



## Stratégie des suivis

- Bien définir la **finalité du suivi** : en quoi est-il utile à l'action et à l'objectif de reconquête ?
  - Choix des **stations** par rapport à cette finalité attendue
    - ✓ analyse temporelle des résultats (étudier les évolutions)
    - ✓ analyse spatiale (stations sur le bassin versant)
- } **Bilan connaissance  
si déjà acquise**
- Choix de suivis **pertinents** par rapport à cette finalité attendue
    - ✓ **maximum de représentativité** des suivis :
      - fréquence d'échantillonnage
      - programmation (pluri)annuelle
      - période des campagnes terrain
      - contraintes terrain, conditions d'application de l'outil ...
- ↔ Variabilité des milieux

# Surveillance des milieux



## Partage des suivis proposés

- Échanges sur la nature des **objectifs des suivis**



Diagnostic préalable



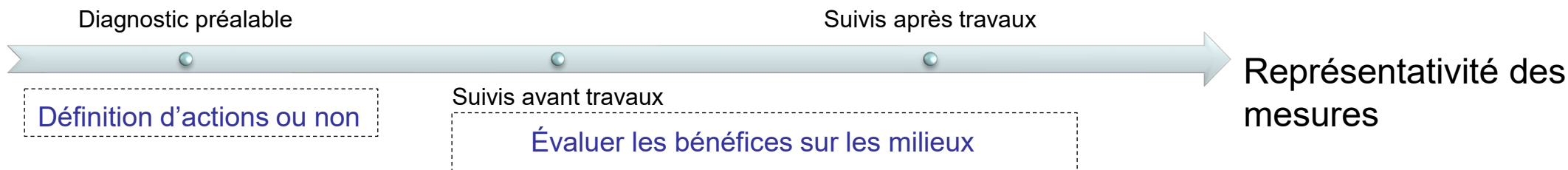
Suivis d'actions (avant/après travaux)



Suivis d'impact sur le milieu



Suivis en continu pour le fonctionnement des milieux sous l'effet du dérèglement climatique



- Adéquation **objectif des suivis / période des suivis / pertinence des suivis**

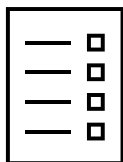
[Surveiller la qualité des milieux aquatiques | Le portail technique de l'OFB](#)



Sélectif

## Règles de priorisation des suivis

- Visée opérationnelle en lien avec des actions



Accord de territoire

SAGE

Conventions partenariales

- Suivis pour un diagnostic préalable où le manque de connaissance sur une masse d'eau est un frein important à l'action (lien pression / impact)

⇒ Des suivis locaux adaptés aux enjeux actuels et futurs du territoire et aux résultats attendus



Sélectif

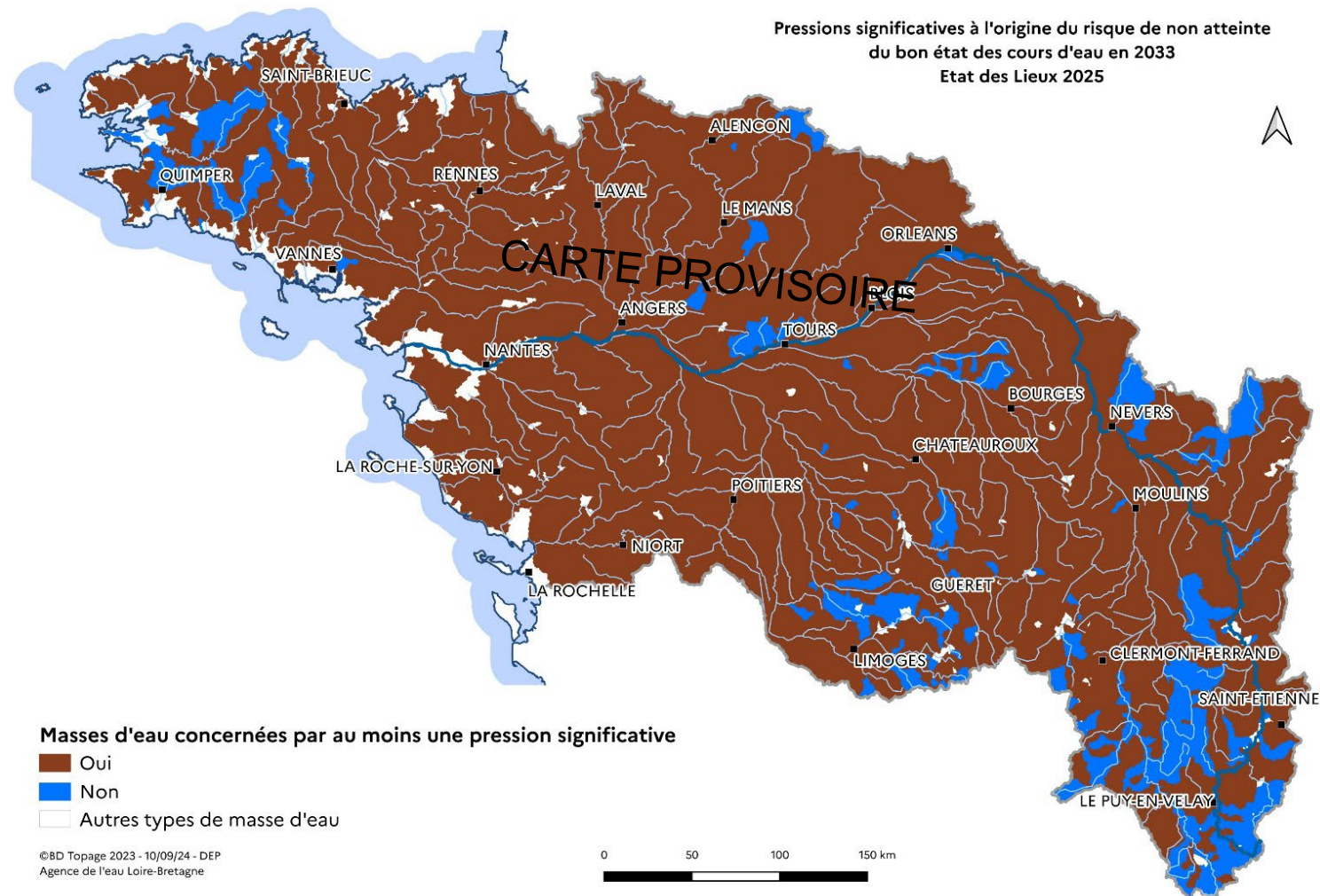
## Règles de priorisation des suivis

- **Priorité à des suivis adaptés sur des masses d'eau en risque**

avec des objectifs à atteindre (état des lieux, SDAGE)


et/ou en lien avec

des actions (programme de mesures, PAOT, Plan eau)




# Modalités d'aide

# Quels dispositifs de surveillance ?

Fiche action SUI_1	Dispositifs aidés 	Taux d'aide plafond
Mesures sur les <b>eaux littorales</b> dans le cadre des réseaux de suivi DCE	Mesures sur le <b>milieu marin</b> dans le cadre des réseaux de suivi de la DCSMM	80 %
Mesures <b>ponctuelles</b> de la qualité ou des débits sur les milieux et mesures piézométriques sur les nappes prioritairement pour définir et évaluer les actions conduites sur le périmètre hydrographique des accords de territoire		Prioritaire 50 %
Mesures <b>en continu</b> des débits, du niveau des nappes ou de la température (y compris l'installation du matériel d'acquisition de données, de bancarisation ou de création de piézomètre)		
Suivis des objectifs spécifiques fixés dans le cadre d'un <b>Sage</b>		
Mesures de suivi des produits phytosanitaires dans les eaux dans le cadre d' <b>Ecophyto</b>		


# Quels dispositifs de surveillance ?

Dispositifs aidés 	Fiche action	Taux d'aide plafond
Mesures sur les <b>eaux littorales</b> dans le cadre des réseaux de suivi DCE Mesures sur le <b>milieu marin</b> dans le cadre des réseaux de suivi de la DCSMM	SUI_1	80 %

ne peuvent prétendre à une aide que :

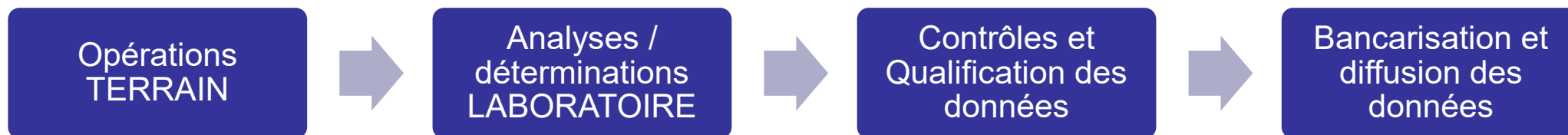
- la surveillance des masses d'eau côtières et de transition au titre de la DCE ;
- la surveillance des sous-régions marines au titre de la DCSMM (côtes et large) ;
- la surveillance des plans d'eau (Naussac et Villerest) au titre de la DCE.

# Quels dispositifs de surveillance ?


Dispositifs aidés 	Fiche action	Taux d'aide plafond
Mesures <b>ponctuelles</b> de la qualité ou des débits sur les milieux et mesures piézométriques sur les nappes prioritairement pour définir et évaluer les actions conduites sur le périmètre hydrographique des accords de territoire	SUI_1	Prioritaire 50 %

- Dépenses éligibles :

- Coût de l'acquisition des données ponctuelles :



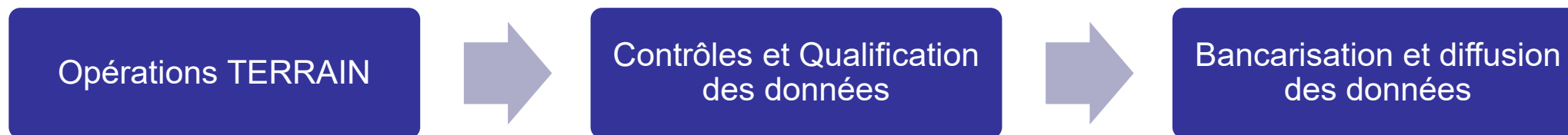
# Quels dispositifs de surveillance ?

Dispositifs aidés 	Fiche action	Taux d'aide plafond
Mesures <b>en continu</b> * des débits, du niveau des nappes ou de la température (y compris l'installation du matériel d'acquisition de données, de bancarisation ou de création de piézomètre)	SUI_1	Prioritaire 50 %

\* Données à haute fréquence d'acquisition (~~≠ pérennes~~) qui peuvent être nécessaires pour une connaissance plus précise du fonctionnement des milieux sous l'effet du dérèglement climatique


- Dépenses éligibles :

- Coût de l'acquisition des données en continu : **Limité à 3 ans**



- Coût d'achat et de mise en place des installations (matériels, piézomètres)

# Quels dispositifs de surveillance ?

Dispositifs aidés 	Taux d'aide plafond
Suivis des objectifs spécifiques fixés dans le cadre d'un <b>Sage</b>	Prioritaire 50 %
Mesures de suivi des produits phytosanitaires dans les eaux dans le cadre d' <b>Ecophyto</b>	

- Dépenses éligibles :
  - Coût de l'acquisition des données

## Fiche action SUI-1

= coût de la centralisation et de la bancarisation des données produites par d'autres structures :

Pour les structures locales, une centralisation/bancarisation des données et transmission peut être mise en place avec le relais d'un acteur d'emprise géographique plus large (Département, Sage, EPTB...) afin de faciliter le formatage des données issues des suivis et la transmission des résultats.

1 catégorie (physicochimie, hydrobiologie ou quantitatif) = 75 € /station/an

Plusieurs catégories = 130 € /station/an

Autres dépenses éligibles

# Surveillance des milieux

## Fiche action SUI\_1

Pièce pour le solde  
et Paiement

Bancarisation et diffusion des résultats issus des suivis (données et métadonnées) dans les bases de données nationales (ADES, Naïades, Quadrigé, Hydroportail, ASPE, etc)

Attestation de bancarisation à fournir

Note synthétique de valorisation des résultats de mesure

# Surveillance des milieux

## *Réponses aux questions*

# Soutenir la connaissance générale, la recherche et l'innovation

# Les principes

## Objectif : développer la connaissance pour éclairer les choix

- Une finalité commune = permettre des actions efficaces et efficientes pour atteindre les objectifs environnementaux du Sdage
  - Réponse aux priorités des différentes politiques de l'agence
  - Priorité à l'acquisition de connaissances là où son insuffisance est un frein important à l'action
- 
- Études de connaissance générale, scientifique et technique
  - Recherche et innovation
  - Partage et transfert de connaissance

# Études de connaissance générale Recherche et innovation

## Les études de connaissance générale = connaissance scientifique et technique

- des milieux et de leur fonctionnement,
- des usages et pressions les impactant,
- Impact sur le milieu, liens actions – pressions – qualité des eaux ...

## Recherche et innovation

- Recherche à finalité opérationnelle
- Liées à des thématiques ou spécificités géographiques du bassin Loire-Bretagne
  - ⇒ Office français de la biodiversité (OFB) pour projets de portée nationale
- Recherche sur les procédés de traitement non éligible

# Les priorités - Études de connaissance générale Recherche et innovation

- Priorité = appui aux sujets émergents, ou en déficit de connaissances pour orienter l'action
- Encourager les approches transversales : petit et grand cycles, amont – aval, lien terre - mer, sciences humaines complémentaires aux expertises techniques ...
- Développer les visions prospectives / dérèglement climatique
- Favoriser l'utilisation des leviers sociologiques et économiques pour faciliter le passage à l'action

## Partage et transfert de connaissance

- Données surveillance des milieux bancarisées et diffusées sur des portails nationaux conformément au système d'information sur l'eau (SIE).
- Études diffusées sur le portail documentaire « eau et biodiversité », géré par l'office international de l'eau (OiEau) et l'office français de la biodiversité (OFB)  
⇒ [Portail documentaire partenarial Eau & Biodiversité \(eauetbiodiversite.fr\)](http://eauetbiodiversite.fr)
- Colloques scientifiques et techniques, valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation

# Modalités d'aide

## Quels dispositifs ?

Fiche action RDI-1

<b>Dispositifs aidés</b>	<b>Taux d'aide plafond</b>
Études de connaissance générale	Prioritaire 50 %
Recherche et innovation	Prioritaire 50 %*
Colloques scientifiques ou techniques, valorisation des résultats de la recherche ou innovation	Accompagnement 25 %

\* Dans la limite de l'encadrement européen des aides publiques pour les activités économiques

## Connaissance, recherche et innovation

### Pour les projets réalisés en interne :

Exclus des dépenses éligibles : salaires et charges des fonctionnaires d'État ou contractuels ayant un contrat de droit public à durée indéterminée avec une structure publique d'État.

### Plafond / frais de personnel (si étude interne) :

- Salaire chargé avec un coût plafond de 72 500 €/an par ETP
- Forfait d'accompagnement : 12 000 € par ETP

## Colloques

Pris en compte = frais de location de salle, d'intervention, de repas, d'hébergement des intervenants, docs techniques, information sur le colloque hors campagne média

Salaires du personnel de l'établissement organisateur non pris en compte

# Connaissance générale, Recherche et innovation

 ***Réponses aux questions***

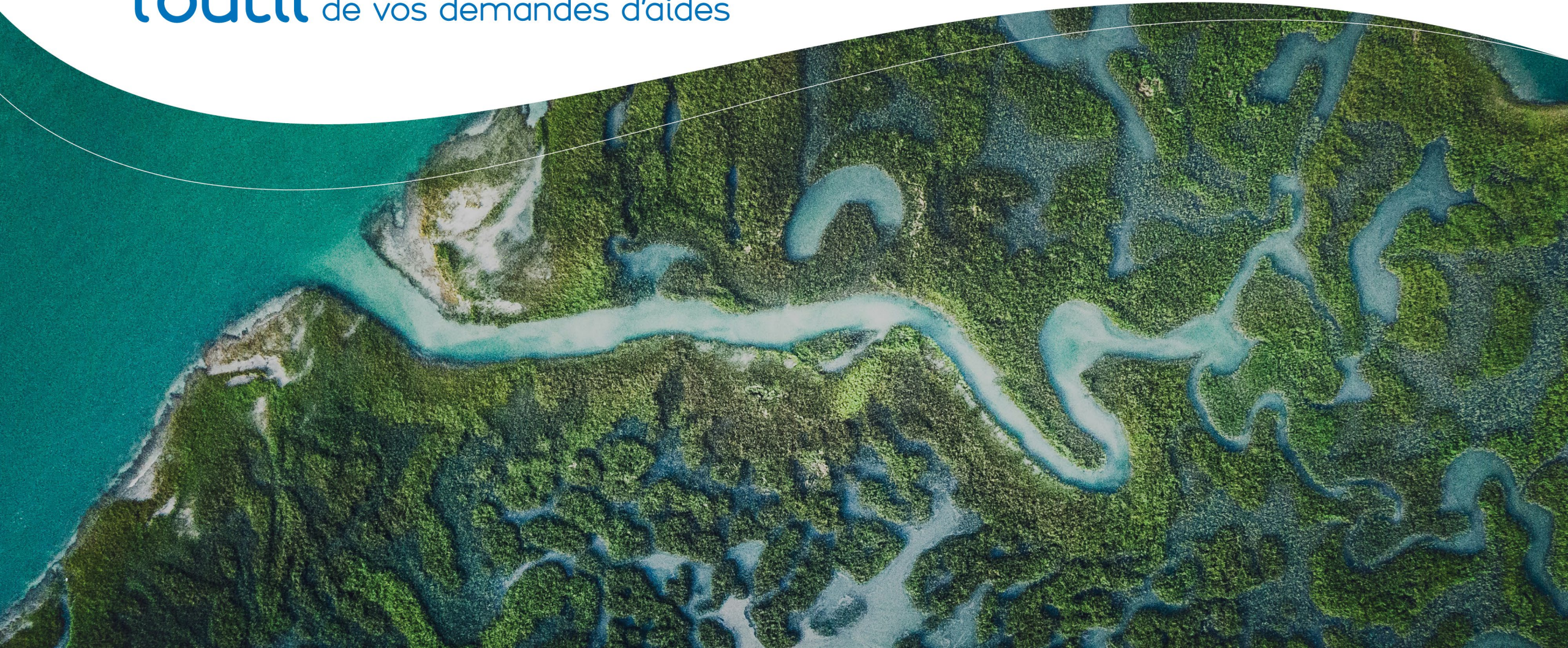
# Rivage

l'outil de vos demandes d'aides

[artimón]  
conseil & perspectives

LES  
AGENCES  
DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



# Rivage - Nouvel outil de gestion des aides

## l'outil de vos demandes d'aides

- **WEBINAIRE de présentation : le 10 janvier 2025**
- **Ouverture de l'accès à Rivage : le 10 janvier 2025**
- **Possibilité de créer son compte : à partir du 10 janvier 2025**
- **Possibilité de déposer sa demande d'aide : à partir de la réception du courrier postal d'ouverture de compte**

# Accès depuis le site Aides et Redevances <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/>



➤ Rendez-vous sur le site Aides et Redev.

➤ Dans la rubrique « en 1 clic » sélectionnez « Rivage – Gérer vos aides au 12<sup>e</sup> programme »

## + les outils à votre disposition



DES MODES  
OPÉRATOIRES



DES OUTILS DE  
COMPRÉHENSION

Les **thématiques « Rivage »** sont un référentiel unique et commun aux 6 agences de l'eau de catégorisation des aides.

## Thématique n°1

Assainissement des collectivités

## Thématique n°2

Préservation des captages, sécurisation  
alimentation en eau potable et  
économies d'eau

## Thématique n°3

Gestion quantitative multi-usages de la  
ressource (démarches territoriales,  
PTGE...)

## Thématique n°4

Eaux pluviales et nature dans villes et  
villages (collectivités)

## Thématique n°5

Lutte contre les pressions des activités  
économiques hors agriculture (réduction  
des pollutions, économies d'eau et eaux  
pluviales)

## Thématique n°6

Lutte contre les pressions des activités  
agricoles (réduction des pollutions et  
prélèvement, sobriété) et accompagnement  
des filières

## Thématique n°7

Préservation et restauration des milieux  
naturels et de la biodiversité

## Thématique n°8

Animation, appui technique et  
partenariats

## Thématique n°9

Éducation, information, communication  
institutionnelle et consultation du public  
**PAR 4-sensibilisation + INF 1**

## Thématique n°10

Connaissance générale (études  
scientifiques), recherche et innovation,  
suivi des milieux et connaissance  
environnementale

## Thématique n°11

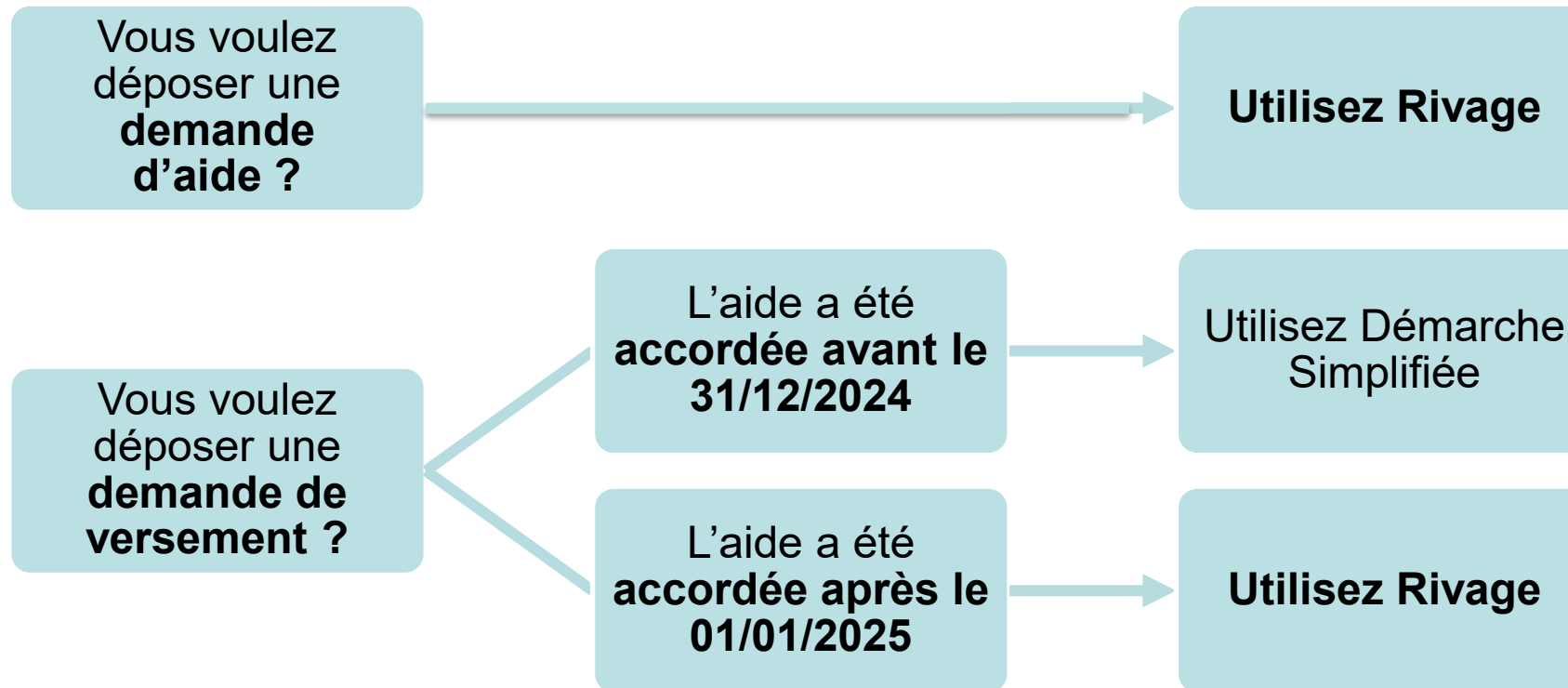
Actions de coopération internationale

## Thématique n°12

Fonds d'accélération de la transition  
écologique (fonds vert)

**SUI\_1 RDI\_1**

# Récapitulatif : où vous connecter ?



# Des mesures de transition en 2025

## Des mesures de transition pour les projets déposés au 11<sup>e</sup> programme :

- Garder le bénéfice des autorisations de démarrage pour les projets dont les travaux sont engagés
- Maintien de l'éligibilité pour les communes sortantes du système France Ruralités Revitalisation

## Des mesures de transition pour assurer la continuité des contrats et des partenariats

- Assurer la rétroactivité des aides au 1<sup>er</sup> janvier pour tous les dossiers d'animation, suivi, études, communication des contrats et des futures conventions de partenariat.

Pour l'examen des demandes d'aides dans le cadre de la transition => **dépôt dans le nouvel outil avant le 31 mars 2025**

## ***FIN DU WEBINAIRE***

***Sensibiliser pour mieux mobiliser***  
***Surveiller la quantité et la qualité de l'eau et des milieux***  
***Soutenir la connaissance, la recherche et l'innovation***

**Merci pour votre attention**



***Une enquête de satisfaction***